



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question orale n° 1273

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention sur M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les négociations menées entre l'État et la CNAF sur le niveau d'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de gestion pour la période 2005-2008. Le FNAS, qui représente environ 3 milliards d'euros mais seulement 6 % des ressources totales de la branche, permet aux CAF de mettre en oeuvre, sur leur territoire respectif et en fonction des besoins des familles, une politique d'action sociale adaptée. C'est ainsi que les CAF sont notamment présentes dans le financement des structures d'accueil du jeune enfant, des centres de loisirs sans hébergement, des foyers de jeunes travailleurs, des centres sociaux ou encore des dispositifs autour du logement. L'ensemble, des acteurs de terrain dans le Nord, et notamment l'association départementale des CAF, exprime cependant de fortes craintes quant à une progression insuffisante des moyens du FNAS au regard des indicateurs socio-économiques défavorables que présente le département. Ils craignent que cette situation n'aboutisse à un désengagement des caisses dans leur soutien aux projets des collectivités locales. Si des assurances ont récemment été données en matière d'accueil des jeunes enfants, les inquiétudes restent fortes en ce qui concernent le développement des activités périscolaires, les activités de loisirs des jeunes ou encore les contrats avec les centres sociaux, autant de domaines où les besoins ne cessent de croître. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

NEGOCIATIONS ENTRE L'ETAT ET LA CNAF

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Delnatte, pour exposer sa question, n° 1273, relative aux négociations entre l'État et la CNAF.

M. Patrick Delnatte. Depuis 2002, le Gouvernement a mis en oeuvre une véritable politique en faveur des familles et de l'accueil de la petite enfance, comme en témoigne la création de la PAJE ou encore la loi relative aux assistantes maternelles récemment adoptée.

Néanmoins, la branche famille de la sécurité sociale est dans une situation financière difficile. On s'oriente en effet vers un doublement du déficit de cette branche pour atteindre plus d'un milliard d'euros. La réussite de la PAJE explique en partie ce déficit, mais on doit se féliciter du dynamisme démographique de la France. Le Premier ministre a annoncé un nouveau plan de 15 000 places de crèche qui conduira à des dépenses supplémentaires de fonctionnement.

Par ailleurs, la précarité dans laquelle vivent un million d'enfants, comme l'explique un rapport récent de Martin Hirsch, président d'Emmaüs, montre que la politique sociale en faveur des familles doit être renforcée.

C'est dans ce contexte que l'État et la CNAF négocient actuellement l'évolution du Fonds national d'action sociale - le FNAS - pour la période 2005-2008. Ce fonds est doté de 3 milliards d'euros, soit 6 % des ressources totales de la branche famille. Il permet aux CAF de mettre en oeuvre une politique sociale adaptée aux réalités locales en finançant, par exemple, les loisirs des jeunes et les activités des centres sociaux.

Les responsables nationaux et locaux des caisses d'allocations familiales et leurs partenaires, collectivités

locales et associations, s'inquiètent du taux de progression des crédits du FNAS pour les trois années à venir. Dans le Nord par exemple, où les indicateurs socio-économiques sont défavorables, une progression insuffisante du FNAS aboutirait, selon l'association départementale des CAF, à un risque de désengagement dans son soutien aux projets des collectivités locales en matière de développement des activités périscolaires. La même inquiétude existe pour les centres sociaux, que les CAF financent pratiquement à 50 %. Dans ce contexte, comment compte faire le ministre délégué à la sécurité sociale, pour rassurer les acteurs qui interviennent dans le soutien aux familles, en particulier aux plus défavorisées ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre délégué aux collectivités territoriales*. Monsieur le député, M. Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, retenu en Savoie, m'a chargé de vous faire la réponse suivante.

Votre question porte sur le niveau d'évolution du Fonds national d'action sociale de la CNAF, et plus particulièrement sur les crédits consacrés au développement des activités périscolaires, des activités de loisirs des jeunes ou les contrats avec les centres sociaux.

Les travaux techniques ont bien progressé et sont en voie de finalisation. Les négociations avec la CNAF pourront ensuite débiter. Le Gouvernement souhaite que la négociation aboutisse le plus rapidement possible. Pour les activités périscolaires et les activités de loisirs des jeunes, je peux vous dire que les contrats déjà signés seront financés. Ces contrats " temps libre " permettent, au-delà des trois ans de l'enfant, de les faire accéder à des activités après l'école, le mercredi ou pendant les vacances scolaires. Ils complètent donc notre politique menée depuis 2002 pour les enfants de moins de trois ans.

Quant aux contrats avec les centres sociaux, le ministre Bas souhaite une actualisation de la dotation d'action sociale afin de donner aux caisses locales les moyens de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Les centres sociaux sont, de ce point de vue, des acteurs incontournables du travail social au niveau local.

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle reste notre objectif majeur. Je peux donc vous assurer que les décisions du Gouvernement sont fermement orientées dans le sens d'un renforcement de l'offre de service d'accueil de la petite enfance.

Je veux ici rappeler ces engagements : 26 000 places ont déjà été créées depuis 2002 ; 31 000 places supplémentaires restent à réaliser sur la période 2005-2008, auxquelles s'ajoutent les 15 000 places complémentaires annoncées par le Premier ministre dans son discours de politique générale.

Est-il besoin de rappeler que la prestation d'accueil du jeune enfant - la PAJE -, c'est cette majorité qui l'a créée, que le statut des assistants maternels, réclamé par eux depuis des années, c'est nous qui l'avons mis en place et qu'enfin, la réforme de l'adoption, c'est nous qui en avons pris l'initiative ?

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse précise, mais je me permettrai d'insister sur le calendrier. La convention, qui va bientôt être négociée, concerne la période 2005-2008 et nous sommes déjà au mois de juin. Vous nous avez donné des assurances pour tout ce qui concerne les loisirs des jeunes, mais les centres sociaux attendent avec impatience les résultats de la négociation. J'espère donc que vous vous ferez notre interprète pour que les acteurs de terrain soient rassurés le plus vite possible.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1273

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6314

Réponse publiée le : 29 juin 2005, page 4010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 juin 2005